



# Rapport d'orientation budgétaire 2025

La tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif et constitue une formalité substantielle. Le DOB représente une étape essentielle de la procédure budgétaire, participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérante en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière préalablement au vote du budget. La discussion sur les orientations budgétaires n'a aucun caractère décisionnel. Sa tenue doit néanmoins faire l'objet d'une délibération (sans vote). Le débat sur les orientations budgétaires est une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités devant permettre de discuter des orientations budgétaires de la structure et d'informer sur la situation financière de celle-ci, le tout afin d'éclairer le choix des élus lors du vote du budget primitif.

Le DOB s'appuie notamment sur le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) qui, conformément aux articles L.2312-1 et D2312-3 du Code général des collectivités territoriales, qui permet notamment de présenter les orientations budgétaires envisagées, les hypothèses de construction du budget et perspectives pour le projet de budget, des informations relatives à la structure et gestion de l'encours de la dette, la structure et l'évolution des effectifs

## Sommaire

- 1. LE CADRE DE L'ELABORATION DU BUDGET 2025..... 2**
  - 1.1. *Le contexte général budgétaire national..... 2*
  - 1.2. *Les éléments plus spécifiques concernant le SM3A : vers de nouveaux contrats pluriannuels..... 2*
- 2. ANALYSE RETROSPECTIVE ..... 3**
  - 2.1. *Analyse rétrospective - section de fonctionnement..... 3*
  - 2.2. *Recettes réelles de fonctionnement..... 4*
  - 2.3. *Analyse rétrospective - Section d'investissement..... 6*
  - 2.4. *L'épargne brute (CAF brute) et l'épargne nette (CAF nette)..... 7*
  - 2.5. *Situation de clôture globale au 31/12/2024 ..... 8*
- 3. LA STRUCTURE ET LA GESTION DE LA DETTE..... 9**
  - 3.1. *Dette au 31/12/2024 - 1<sup>er</sup> janvier 2025..... 9*
  - 3.2. *Capacité de désendettement.....10*
  - 3.3. *Evolution des annuités d'emprunt..... 11*
- 4. PROJET DE BUDGET 2025 DU SM3A..... 11**
  - 4.1. *Les recettes fixes du syndicat, en fonctionnement pour le bloc commun de compétences..... 11*
  - 4.2. *Les charges fixes du syndicat relevant du bloc commun de compétences..... 12*
  - 4.3. *Le résultat de la section de fonctionnement, le déficit reporté d'investissement et les restes à réaliser.. 12*
  - 4.4. *Dépenses opérationnelles d'entretien ou d'investissement GEMAPI hors contractualisations ..... 12*
  - 4.5. *Pour la gestion du risque..... 13*
  - 4.6. *Pour la gestion des milieux aquatiques (fonctionnalités des écosystèmes aquatiques, qualité de l'eau, quantité des ressources en eau)..... 13*
  - 4.7. *Au titre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux - SAGE..... 14*
  - 4.8. *Les subventions pour le bloc commun de compétences ..... 14*
  - 4.9. *FCTVA..... 14*
  - 4.10. *Inscription d'un emprunt d'équilibre ..... 14*
  - 4.11. *Les opérations conduites dans le cadre des compétences optionnelles ..... 14*
  - 4.12. *Projection du budget 2025 du bloc commun de compétences..... 15*

4.13. Evolution pluriannuelle 2025/2026/2027 .....	
<b>5. STRUCTURE ET EVOLUTION DES EFFECTIFS ET DÉPENSES DE PERSONNEL .....</b>	<b>17</b>
5.1. Situation au 31/12/2024.....	17
5.2. Perspective 2025.....	18

## 1. LE CADRE DE L'ELABORATION DU BUDGET 2025

### 1.1. Le contexte général budgétaire national

L'instabilité politique en France fin 2024 et début 2025 a conduit à une adoption tardive de la loi de finances 2025 en février 2025. Outre le contexte politique particulier, la loi de finances se caractérise par une volonté de réduire nettement le déficit public. Le gouvernement a souhaité par ce texte que les collectivités locales et leurs groupements contribuent au redressement des finances publiques. La version initiale du texte prévoyait un effort de 5 milliards ; la version définitive du texte le limite à 2.2 milliards à travers deux mesures :

- Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (1 milliard d'€) : prélèvement sur les recettes fiscales des collectivités territoriales dont 500 millions pour le bloc communal (communes + EPCI en fonction d'un indice synthétique de ressources et de charges), un second de 220 millions pour les départements, un dernier de 280 millions concernant les régions.
- Gel des fractions de TVA affectées aux collectivités locales (1.2 milliard d'€). Les fractions de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) allouées en 2025 aux collectivités territoriales sont gelées à leur niveau de 2024

Au-delà de ces mesures, un ensemble de dispositifs viennent affecter les capacités financières des collectivités : baisse importante du fonds vert, augmentation des cotisations CNRACL, baisse de la DSIL.....

La loi de finances base ses hypothèses sur une croissance de 0.9%, dans un contexte de ralentissement économique par rapport à 2024. L'inflation devrait nettement diminuer pour s'établir à un niveau annuel compris entre 1.6% et 1.9%

### 1.2. Les éléments plus spécifiques concernant le SM3A : vers de nouveaux contrats pluriannuels

Les finances du SM3A dépendent beaucoup des contrats pluriannuels signés avec ces principaux partenaires :

- Contrat de territoire ENS alluvial avec le Département
- Contrat Global avec l'Agence de l'eau
- Le Programme d'action de Prévention des inondations (PAPI) avec l'Etat

Le contrat de territoire ENS alluvial s'est terminé fin 2024 et le contrat global fin 2023 : il n'est plus possible de demander de nouvelles subventions au titre de ces contrats mais un certain nombre de leurs actions sont encore en cours d'exécution, bénéficient de ces financements et sont donc inscrites au budget 2025.

Un nouveau contrat global et un nouveau contrat Haute-Savoie nature sont en cours de rédaction et devraient être signés en 2025. Au budget 2025 figurent des actions hors contrats que l'agence de l'eau et le Département financent de manière indépendante ou qui seront rattachées ultérieurement aux futurs contrats.

Pour rappel, le PAPI 2 compte 40 actions pour un montant total de dépenses de 65,950 M€, dont 44,18 M€ de participations de l'Etat (subventions + participations) et porte sur la période 2020-2026.

Le SM3A est maître d'ouvrage de 26 fiches-actions dont le total des dépenses est de 35,29 M€, subventionnées par l'Etat à hauteur de 15,24 M€ (reste à charge SM3A de 20,05 M€).

L'Etat est maître d'ouvrage de 4 fiches-actions pour un montant total de 277,75 M€ (hors SM3A) porte des actions pour le compte de l'Etat (financement 100% Etat).  
L'Etat porte des actions directement pour un montant de 400 K€.

## 2. ANALYSE RETROSPECTIVE

Pour le **bloc commun de compétences** (hors compétences optionnelles Arve pure, Fond air bois, Fond air pour la CCAS, PPA2), rappelons que les compétences s'exercent sur un périmètre stabilisé depuis 2018 avec l'entrée du SIFOR au sein du SM3A.

### 2.1. Analyse rétrospective - section de fonctionnement

#### Dépenses réelles de fonctionnement

DÉPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT HORS COMPÉTENCES OPTIONNELLES EN k€										
	REALISATION 2020	%	REALISATION 2021	%	REALISATION 2022	%	REALISATION 2023	%	REALISATION prévisionnelle 2024	%
Entretien des cours d'eau et travaux de fonctionnement liés	1 454	33%	1 509	34%	1 788	39%	1 869	40%	3 008	45%
Etudes	558	13%	539	12%	233	5%	295	6%	647	10%
Autres dépenses techniques rattachées à des opérations (honoraires, prestations extérieures, subventions...)	114	3%	145	3%	211	5%	233	5%	209	3%
Autres charges à caractère général (dépenses de structure + indemnités élus)	483	11%	401	9%	535	12%	513	11%	664	10%
Charges de personnel et frais assimilés	1 591	36%	1 675	38%	1 744	38%	1 876	41%	2 026	30%
Charges financières actuelles	163	4%	130	3%	117	3%	145	3%	189	3%
<b>Dépenses réelles de fonctionnement (hors compétences optionnelles)</b>	<b>4 363</b>		<b>4 399</b>		<b>4 628</b>		<b>4 931</b>		<b>6 743</b>	

Auxquelles s'ajoutent (en k€)

Dépenses réelles de fonctionnement <b>Arve Pure</b>	72 k€
Dépenses réelles de fonctionnement <b>PPA</b>	148 k€
Dépenses réelles de fonctionnement <b>Fonds air bois</b>	148 k€
Dépenses réelles de fonctionnement <b>Fonds air CCAS</b>	26 k€
<b>SOIT TOTAL DEPENSES REELES DE FONCTIONNEMENT 2024 BUDGET GENERAL</b>	<b>7 137 k€</b>

Les dépenses liées à **l'entretien du patrimoine alluvial** (cours d'eau et travaux de fonctionnement liés) ont suivi une tendance à la hausse entre 2020 et 2023 suite à la rédaction de certaines DIG et des plans de gestions ; elles représentent le cœur des missions de la GEMAPI. En 2024, il convient de souligner une hausse exceptionnelle de ce poste de dépenses en raison des crues de novembre /décembre 2023 qui ont engendré 1 343k€ de dépenses courant 2024.

Les **études de fonctionnement** après avoir diminué en 2022 et 2023 retrouvent en 2024 un niveau assez proche de celui atteint en 2020 et 2021. Durant l'année 2024, ces études ont porté sur le poursuite des études quantitatives (90k€), sur la qualité des cours d'eau du bassin versant de l'Arve (109k€), les levés topographiques suite aux crues de novembre/décembre 2023 (136k€), ainsi que sur les diagnostics de vulnérabilité face au risque inondation (71k€).

Les **dépenses de personnel** ont progressé entre 2023 et 2024 (1 876 k€ à 2 026 k€). Elles ont été impactées par la mise en œuvre obligatoire de l'indemnité de résidence (33k€), du recrutement d'un ingénieur (1 ETP) affecté pour la première partie de l'année au pôle prévention des inondations puis au sein du bureau d'études, d'une chargée de mission (1 ETP) dédiée aux études quantitatives au sein du SAGE, et par l'affectation d'un 0.4 ETP de chargée de mission au bloc commun de compétence (préalablement consacré à ARVE PURE).

Les **charges financières**, restent globalement stables en valeur relatives (5-17%). Après avoir atteint un point bas en 2022, elles augmentent en 2023 et 2024 suite à la souscription d'un nouvel emprunt à taux variable en 2022 (pas d'emprunt à taux fixe possible à cette période).

Hors tronc commun de compétences, **les compétences « optionnelles »** sont financées dans le cadre des procédures contractuelles autonomes financièrement, puisque l'ensemble des dépenses sont supportées par les tiers partenaires :

Pour **Arve pure**, en 2024, les dépenses couvrent essentiellement les charges de coordination du dispositif animé par les chargés de missions territoriaux (charges de personnel de 0.4 ETP chargée de mission, frais de structure et de communication sur le dispositif) ainsi que les dépenses techniques portant sur la qualité de l'eau.

**Pour le PPA 2**, les dépenses couvrent essentiellement les dépenses liées à l'animation du dispositif (charges de personnel, frais de structure) et les dépenses de communication suite à la conclusion d'un marché de communication spécifique.

**Pour le Fonds air bois (FAB)**, les dépenses de fonctionnement comprennent les dépenses de personnel (poste pilotage et poste renfort communication), les frais de structure, les dépenses de communication autour du dispositif.

Pour le **fond air bois sur la CCAS**, les primes des bénéficiaires étant versées directement par la CCAS, l'essentiel des dépenses couvre les dépenses de personnel de l'agent consacré à la mission, d'un forfait de frais de structure. Pour information, 19 dossiers ont été instruits sur l'année.

## 2.2. Recettes réelles de fonctionnement

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT HORS COMPETENCES OPTIONNELLES EN k€										
	REALISATION 2020	%	REALISATION 2021	%	REALISATION 2022	%	REALISATION 2023	%	REALISATION prévisionnelle 2024	%
Contribution des structures membres (dont participation CCPR BV Fier + CCG)	5 953	83%	5 997	83%	6 597	83%	6 637	84%	6 699	84%
Subvention de fonctionnement (dont postes)	964	13%	908	13%	1 158	15%	711	9%	1 071	13%
Autres recettes de fonctionnement	260	4%	329	5%	168	2%	162	2%	222	3%
<b>Recettes réelles de fonctionnement (hors compétences optionnelles)</b>	<b>7 177</b>		<b>7 234</b>		<b>7 923</b>		<b>7 510</b>		<b>7 992</b>	

Auxquelles s'ajoutent (en k€)

Recettes réelles de fonctionnement <b>Arve Pure</b>	53 k€
Recettes réelles de fonctionnement <b>PPA</b>	193 k€
Recettes réelles de fonctionnement <b>Fonds air bois</b>	86 k€
Recettes réelles de fonctionnement <b>Fonds air CCAS</b>	25 k€
<b>SOIT TOTAL RECETTES REELES DE FONCTIONNEMENT 2024 BUDGET GENERAL</b>	<b>8 349 k€</b>

Les **contributions des structures membres** au bloc commun de compétence qui représentent la très large majorité des recettes de fonctionnement sont déterminées sur la période par le même principe (participation solidaire à l'échelle du bassin versant sur la base d'un montant par habitant selon les populations DGF actualisées annuellement). En décembre 2021, le comité syndical s'est accordé pour augmenter la contribution de 16 à 17,50 € par habitant pour la durée du mandat ce qui a expliqué la hausse importante en valeur constatée en 2022.

Les **subventions de fonctionnement sont importantes** (entre 9 et 15% des recettes réelles de fonctionnement) ; elles portent à la fois sur les postes (subventions notamment de l'Agence de l'eau, de l'Etat dans le cadre du PAPI) et sur certains projets techniques dont les dépenses sont imputées en fonctionnement. Il convient de noter que globalement les financeurs partenaires du SM3A ont tendance à limiter nettement leurs participations pour les projets techniques de fonctionnement.

A noter pour que sur cette ligne figure une recette de 282k€ correspondante à la subvention attribuée pour les dépenses de fonctionnement consécutives aux crues de fin 2023.

Concernant **les autres recettes de fonctionnement** leurs évolutions peuvent être un peu erratiques (notamment en raison de l'évolution des recettes exceptionnelles et remboursement de personnel en raison des absences en grande partie imprévisibles) mais restent à un niveau relativement faible impactant à la marge le niveau global des recettes de fonctionnement.

Au niveau des compétences optionnelles, il convient de noter :

- **Pour le fond air de la CCAS** : le financement est intégralement assuré par la CCAS.
- **Pour ARVE PURE** : Pour cette dernière année, seules certaines collectivités du territoire restent signataires et financeurs pour la dernière année du contrat. L'Agence de l'eau soutient le financement du poste de la chargée de mission ainsi que les principales études et dépenses de communication.
- **Pour le PPA 2** : les dépenses liées aux frais de personnel, frais de structure et de communication sont financées par l'ADEME, le Département, par les communautés de communes du territoire concerné et la mairie de Chatillon.
- **Pour le Fond Air bois** : Les dépenses sont financées par l'ADEME, le Conseil départemental, le Conseil régional (uniquement pour l'investissement), et les structures concernées. Les rythmes de perception des acomptes et solde des participations financières sont variables d'une année sur l'autre.

## 2.3. Analyse rétrospective - Section d'investissement

### Dépenses réelles d'investissement

DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT HORS COMPETENCES OPTIONNELLES EN k€										
	REALISATION 2020		REALISATION 2021		REALISATION 2022		REALISATION 2023		REALISATION prévisionnelle 2024	%
Frais d'études	763	12%	910	7%	875	7%	586	5%	752	12%
Travaux en cours	3 464	53%	7 787	63%	6 488	55%	3 509	30%	2 812	46%
Opération sous mandat	392	6%	2 406	19%	2 730	23%	310	3%	817	13%
<b>Sous Total études &amp; travaux</b>	<b>4 619</b>	<b>71%</b>	<b>11 103</b>	<b>89%</b>	<b>10 093</b>	<b>85%</b>	<b>4 405</b>	<b>37%</b>	<b>4 381</b>	<b>72%</b>
Emprunts actuels	1 586	24%	1 064	9%	983	8%	959	8%	943	15%
Autres immobilisations incorporelles	18	0%	16	0%	11	0%	4	0%	43	1%
Subvention d'équipement	-	0%	-	0%	215	2%	455	4%	-	0%
Immobilisations corporelles (dont foncier)	313	5%	245	2%	577	5%	130	1%	731	12%
Autres	-	0%	-	0%	-	0%	9	0%	7	0%
<b>Total dépenses réelles d'investissement (hors compétences optionnelles)</b>	<b>6 536</b>		<b>12 428</b>		<b>11 879</b>		<b>5 962</b>		<b>6 105</b>	
<i>Pour information : Dépenses investissement hors emprunt</i>	4 950		11 364		10 896		5 003		5 162	

Auxquelles s'ajoutent (en k€)

Dépenses réelles d'investissement <b>Arve Pure</b>	0
Dépenses réelles d'investissement <b>PPA</b>	0
Dépenses réelles d'investissement <b>Fonds air bois (aides aux particuliers)</b>	910k€
Dépenses réelles d'investissement <b>Fonds air CCAS</b>	0

**SOIT TOTAL DEPENSES REELES D'INVESTISSEMENT 2024 BUDGET GENERAL 7 016 K€**

Les dépenses liées aux travaux pour les années 2023 et 2024 sont plus faibles que sur les années 2021 et 2022 conformément à la programmation prévisionnelle des investissements présentée au sein du rapport d'orientations budgétaires de 2024. Cependant plusieurs gros marchés de travaux ont été signés fin 2024 et seront donc payés à partir de l'exercice 2025 et suivants

En 2024, les principales dépenses de travaux (sous maîtrise d'ouvrage SM3A en € TTC) concernent :

➤ Aménagement bâtiment et jardin de découverte du SM3A	775 252€
➤ Aménagement d'une plage de dépôt sur l'Ugine en amont de Chedde	510 861€
➤ Travaux post-crués 2023 - Arve médian	208 684€
➤ Restauration de l'Arve au niveau de l'EBPB	142 560€
➤ Protection du centre-ville de Magland (Gravin et Val d'Arve)	115 348€
➤ Homogénéisation du niveau de protection du SE du Clévieux	76 088€
➤ Réfection des digues SM3A de protection de Bonneville sur le Borne	69 297€
➤ Ouvrages de rétention de matériaux sur les affluents de la Bialle	68 466€
➤ Renaturation du ruisseau des Fontaines	60 363€

Les opérations pour le compte de tiers (opérations sous mandat pour lesquelles le SM3A la maîtrise d'œuvre a été déléguée au SM3A ou dans les situations de maîtrise d'ouvrage partagée pour lesquelles le SM3A a été désigné maître d'ouvrage unique) ont atteint 817k€ en 2024 et concernant principalement l'opération de restauration morphologique d'Arve au niveau de la décharge RD14 ( 243k€), une protection de berges du Borne au Grand-Bornand ( 104k€), la poursuite du chemin rustique Servoz-Passy (309k€) ainsi que les dépenses de maîtrise d'œuvre sur les digues du Borne au niveau de Saint-Pierre-en-Faucigny et Bonneville ( 127k€).

Au niveau des compétences optionnelles :

- **pour le fond air bois vallée de l'Arve** : les dépenses concernent les primes versées aux bénéficiaires.

## Recettes réelles d'investissement

### RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT HORS COMPETENCES OPTIONNELLES EN k€

	REALISATION 2020		REALISATION 2021		REALISATION 2022		REALISATION 2023		REALISATION prévisionnelle 2024	%
Subventions d'investissement	2 847	70%	5 446	54%	2 443	35%	2 229	32%	1 445	28%
Emprunts	-	0%	1 065	11%	1 934	28%	-	0%	-	0%
FCTVA	773	19%	1 201	12%	602	9%	1 297	19%	1 149	23%
Autres recettes d'investissement	37	1%	-	0%	1	0%	3	0%	1	0%
Opération sous mandat	400	10%	2 358	23%	1 968	28%	554	8%	2 510	49%
<b>Total recettes réelles d'investissement (hors compétences optionnelles)</b>	<b>4 057</b>		<b>10 070</b>		<b>6 948</b>		<b>4 083</b>		<b>5 105</b>	
<i>Pour information : Recettes investissement hors emprunt</i>	<i>4 057</i>		<i>9 005</i>		<i>5 014</i>		<i>4 083</i>		<i>5 105</i>	

Auxquelles s'ajoutent (en k€)

Recettes réelles d'investissement <b>Prime Chauffage Bois</b>	0
Recettes réelles d'investissement <b>Arve Pure</b>	0
Recettes réelles d'investissement <b>PPA</b>	0
Recettes réelles d'investissement <b>Fonds air bois (primes fonds air bois)</b>	1 121k€
Recettes réelles d'investissement <b>Fonds air CCAS</b>	0

<b>SOIT TOTAL RECETTES REELES D'INVESTISSEMENT 2024 BUDGET GENERAL</b>	<b>6 226 k€</b>
--	-----------------

(hors affectation d'une partie du résultat de fonctionnement de l'année n-1 en section d'investissement)

**Les subventions d'investissement sont corrélées aux dépenses d'investissement** (subventions et remboursements). Elles se situent en 2024 à un niveau inférieur à celui des années précédentes en raison du niveau plus faible des dépenses d'investissement en 2023 et 2024.

Il faut cependant souligner le poids important des subventions d'investissement dans le budget du SM3A ; sur la période, elles représentent environ 47% des dépenses d'investissement toutes taxes comprises (hors remboursement emprunt et opérations pour compte de tiers).

Au niveau des emprunts il convient de souligner la souscription d'un emprunt de 2 000 0000€ fin 2024 ; les fonds seront touchés en janvier 2025, c'est pour cette raison que la somme n'apparaît dans la réalisation 2024.

Les recettes pour compte de tiers se situent à un niveau bien supérieur à celui des dépenses ; en effet, en 2024, ont été perçues les avances pour l'opération de restauration morphologique de l'Arve au niveau de la décharge RD14 (2 106k€).

Le SM3A perçoit le FCTVA avec un décalage de deux ans par rapport aux dépenses. En 2024, il se situe à niveau plutôt élevé en raison de l'investissement important en 2022.

Au niveau des compétences optionnelles, il convient de noter :

- **Pour le Fond air bois vallée de l'Arve**, les recettes concernent les participations des différents financeurs aux primes versées.

## 2.4. L'épargne brute (CAF brute) et l'épargne nette (CAF nette)

L'épargne brute (CAF brute) correspond à la différence entre les recettes et les charges de fonctionnement d'une collectivité. Cette épargne « brute » permet d'identifier la part de ressources restant disponible pour investir, après paiement des charges récurrentes (dépenses de fonctionnement)

L'épargne nette pour le bloc commun de compétences (appelée aussi capacité d'autofinancement - ou « CAF nette ») correspond à l'épargne brute amputée du remboursement du capital de la dette

**Evolution CAF nette (bloc commun de compétences)**

	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes réelles de fonctionnement	7 177	7 234	7 923	7 510	7 992
Dépenses réelles de fonctionnement	4 363	4 399	4 628	4 931	6 743
<b>CAF brute*</b>	<b>2 814</b>	<b>2 835</b>	<b>3 295</b>	<b>2 579</b>	<b>1 249</b>
Remboursement capital	1 586	1 065	983	959	943
<b>Epargne nette</b>	<b>1 228</b>	<b>1 770</b>	<b>2 312</b>	<b>1 620</b>	<b>306</b>

L'épargne brute a nettement diminué assez nettement entre 2023 et 2024. En effet, comme expliqué plus haut, le syndicat a dû supporter des dépenses de fonctionnement importantes suite aux crues de fin 2023. Une fois déduites les subventions afférentes, pour l'année 2024 le coût estimé au niveau de la section de fonctionnement des conséquences des crues de fin 2023 est évalué à 1 197k€. L'année 2024 est donc atypique et le niveau de CAF doit être observé avec prudence.

**2.5. Situation de clôture globale au 31/12/2024**

Dans l'attente du compte de gestion du comptable public, au vu des résultats provisoires d'exécution budgétaire, l'année 2024 s'achève sur les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT	Budget global	PCB	ARVE PURE	PPA2	FAB	FACCAS	BLOC COMMUN
Recettes de fonctionnement réalisés 2024	8 641 088.90 €		52 944.75 €	192 595.41 €	85 625.21 €	25 314.54 €	8 284 608.99 €
Dépenses de fonctionnement réalisés 2024	8 184 877.02 €		71 718.23 €	148 265.35 €	148 483.51 €	25 928.98 €	7 790 480.95 €
<b>Résultat d'exécution</b>	<b>456 211.88 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>-18 773.48 €</b>	<b>44 330.06 €</b>	<b>-62 858.30 €</b>	<b>-614.44 €</b>	<b>494 128.04 €</b>
Résultat de fonctionnement reporté	1 041 751.80 €		32 160.83 €	9 900.69 €	-79 225.22 €	139.39 €	1 078 776.11 €
<b>Résultat de fonctionnement cumulé</b>	<b>1 497 963.68 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>13 387.35 €</b>	<b>54 230.75 €</b>	<b>-142 083.52 €</b>	<b>-475.05 €</b>	<b>1 572 904.15 €</b>
INVESTISSEMENT	Budget global	PCB	ARVE PURE	PPA2	FAB	FACCAS	BLOC COMMUN
Recettes d'investissement réalisés 2024	8 511 569.98 €		1 713.60 €		1 121 042.68 €		7 388 813.70 €
Dépenses d'investissement réalisés 2024	7 342 443.28 €				909 528.00 €		6 432 915.28 €
<b>Résultat d'exécution</b>	<b>1 169 126.70 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 713.60 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>211 514.68 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>955 898.42 €</b>
Résultat d'investissement reporté	-940 425.28 €		-1 713.60 €		-594 127.73 €		-344 583.95 €
<b>Résultat d'investissement cumulé</b>	<b>228 701.42 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>-382 613.05 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>611 314.47 €</b>
<b>TOTAL GLOBAL</b>	<b>1 726 665.10 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>13 387.35 €</b>	<b>54 230.75 €</b>	<b>-524 696.57 €</b>	<b>-475.05 €</b>	<b>2 184 218.62 €</b>

Ainsi, au niveau du budget général l'année 2024 se termine avec un excédent de 1 497 963.68€ ainsi qu'un excédent au niveau de l'investissement de 228 701.42€ et ainsi un résultat global de 1 726 665.10€ est dégagé.

Au niveau du bloc commun de compétences, l'excédent de la section de fonctionnement est de 1 572 904.15€ et de 611 314.47€ pour l'investissement. Ainsi, le résultat global atteint 2 184 218.62€

Les restes à réaliser (engagements constatés au 31 décembre 2024 devant être repris obligatoirement au budget 2025) sont présentés ci-dessous

	Budget global	PCB	ARVE PURE	PPA	FAB	FACCAS	BLOC COMMUN
Reste à réaliser Recettes	5 519 182.40 €				448 589.89 €		5 070 592.51 €
Reste à réaliser Dépenses	5 098 606.05 €						5 098 606.05 €
<b>Soldes reste à réaliser</b>	<b>420 576.35 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>448 589.89 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>-28 013.54 €</b>

### 3. LA STRUCTURE ET LA GESTION DE LA DETTE

#### 3.1. Dette au 31/12/2024 - 1<sup>er</sup> janvier 2025

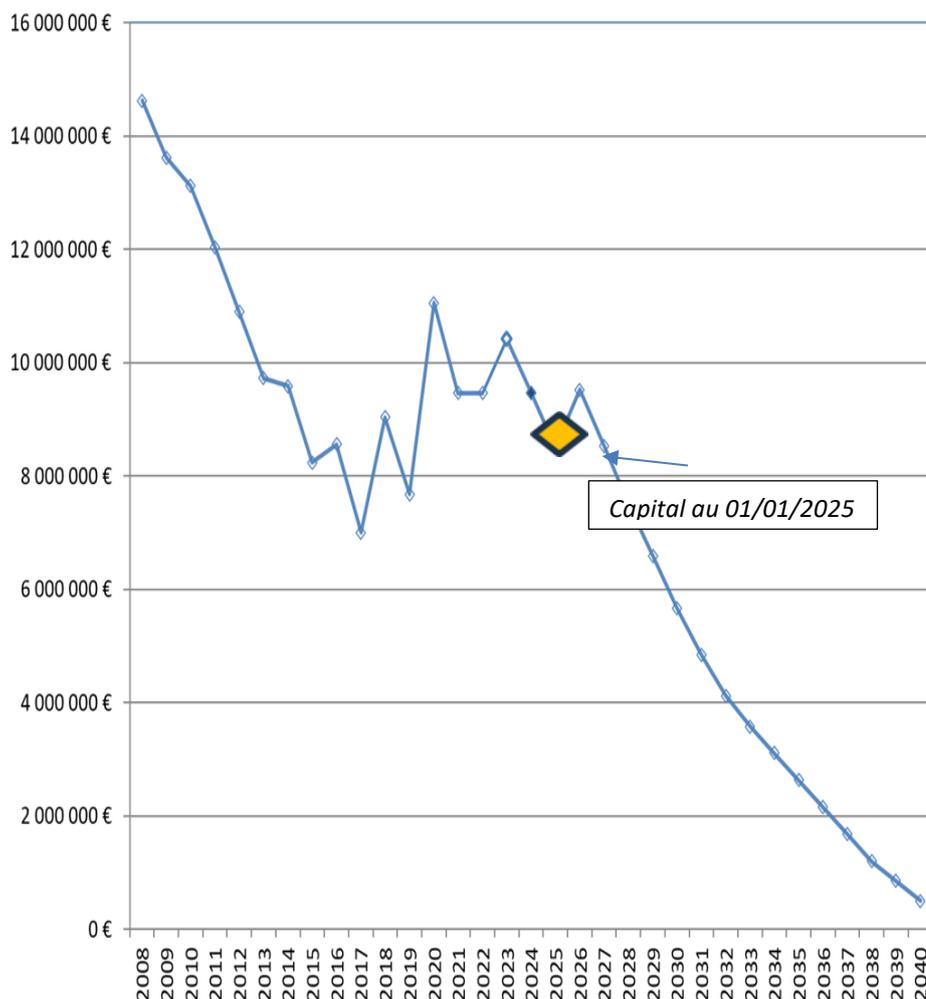
Durant le mandat 2008-2014, le SM3A s'était attaché à améliorer sa situation financière et ses capacités d'investissement en diminuant son endettement : au 1<sup>er</sup> janvier 2008, le capital restant dû était de 14 628 949.24€ ; il n'était plus que de 9 583 514.66€ au 1<sup>er</sup> janvier 2014

Depuis 2014, le syndicat a été volontariste au niveau des investissements tout en contenant le niveau d'endettement en souscrivant des emprunts pour financer des gros projets (emprunts en 2015, 2017, 2019, 2021, 2024). Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'intégration du SIFOR a entraîné de plein droit la reprise par le SM3A de l'actif et du passif relevant précédemment du SIFOR, entraînant une augmentation de l'endettement de 1 536 367.87 € (l'intégration du SIFOR a engendré également une augmentation des contributions au bloc commun de compétences).

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, le capital restant dû était est de 8 512 225.86 € ; ainsi, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2008 et le 1<sup>er</sup> janvier 2024, le syndicat s'est désendetté de 6 116 72338€,** tout en maintenant une politique d'investissement vigoureuse. Il faut aussi souligner que durant la période les ressources propres du SM3A ont fortement augmenté avec l'extension de son périmètre d'intervention et la prise de compétence GEMAPI sur l'ensemble du bassin versant (2017/2018) ainsi que l'augmentation du montant par habitant en 2022.

Sans souscription de nouvel emprunt, la dette serait intégralement éteinte en 2044 selon les données présentées ci-après :

Evolution de l'extinction de la dette



	Capital restant du au 01/01
2025	8 512 255.86 €
2026	9 519 412.38 €
2027	8 522 762.02 €
2028	7 522 267.09 €
2029	6 594 866.16 €
2030	5 663 544.08 €
2031	4 847 021.26 €
2032	4 118 693.45 €
2033	3 576 635.89 €
2034	3 104 995.99 €
2035	2 631 800.28 €
2036	2 157 038.79 €
2037	1 680 701.49 €
2038	1 202 778.22 €
2039	852 192.24 €
2040	500 000.00 €
2041	400 000.00 €
2042	300 000.00 €
2043	200 000.00 €
2044	100 000.00 €

En 2022, le SM3A a dû emprunter au 1<sup>er</sup> semestre à taux variables, les établissements bancaires n'étaient pas en mesure de prêter à taux fixes en raison du taux d'usure. L'emprunt souscrit permet de basculer à taux fixe annuellement, une option qui sera sans doute retenue quand le contexte sera meilleur

Ainsi, au 1<sup>er</sup> janvier 2025, la dette du SM3A est donc composée uniquement d'emprunts bancaires (10) dont 9 à taux fixes (représentant 80,31 % de la dette) et 1 à taux variables simples (19,69% de la dette).

Ainsi au 1<sup>er</sup> janvier 2024, tous les emprunts du SM3A relèvent de la catégorie « A1 » de la Chartre de Gissler\* grille obligatoire classant les emprunts des collectivités selon une matrice à double entrée : le chiffre (de 1 à 5) traduit la complexité de l'indice servant au calcul des intérêts de l'emprunt et la lettre (de A à E) exprime le degré de complexité de la formule de calcul des intérêts. La catégorie A1 représente la classe où les indices servant au calcul des intérêts et la formule de calcul des intérêts sont les plus simples et ceux générant moins d'incertitudes.

Comme précisé précédemment un emprunt à taux fixe de 2 000 000€ a été souscrit fin 2024 mais le versement des fonds est prévu pour janvier 2025. Ainsi il n'apparaît pas dans l'état de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2025 (et apparaît bien sûr dans les données financières des années suivantes)

### 3.2. Capacité de désendettement

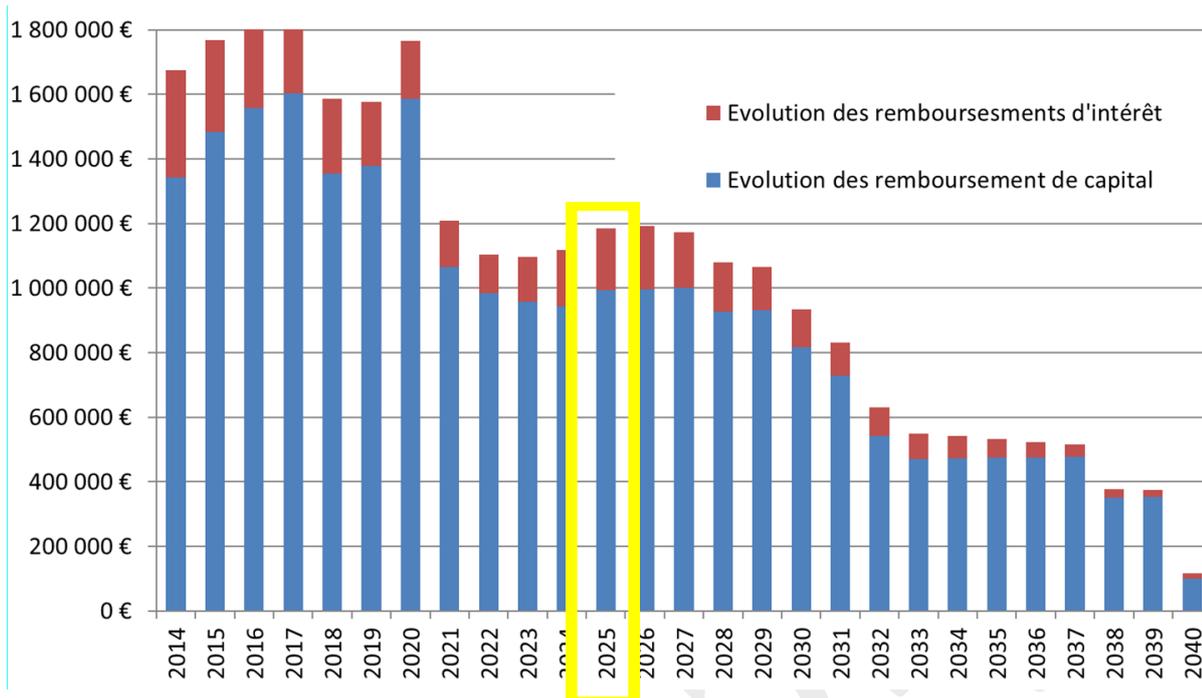
Un des indicateurs employés pour mesurer l'endettement des collectivités locales et leurs établissements publics est la « **capacité de désendettement** » (Capital restant dû / Capacité d'autofinancement) qui permet d'exprimer le nombre d'années nécessaires au remboursement du capital restant dû si la structure consacrait l'intégralité de son autofinancement à rembourser la dette.

Si cet indicateur doit être utilisé avec prudence pour le SM3A en raison du poids important des subventions d'investissement par rapport aux structures publiques, il relève la capacité du syndicat dispose de capacités d'investissement solides avec des possibilités d'emprunts, et que sa dette n'est pas une entrave aux investissements futurs.

Capacité de désendettement (bloc commun de compétences)					
	2020	2021	2022	2023	2024
Capital restant dû au 31/12 (en k€)	9 462	9 463	10 414	9 455	8 512
CAF brute (en k€)	2 814	2 835	3 295	2 579	1 249
<b>Capacité désendettement (en années)</b>	<b>3.4</b>	<b>3.3</b>	<b>3.2</b>	<b>3.7</b>	<b>6.8</b>

Ainsi, considérant les résultats d'exécution du budget 2024, le SM3A mettrait 6.8 années à rembourser l'intégralité de son emprunt s'il consacrait l'intégralité de sa capacité d'autofinancement à cela. A titre de comparaison, la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 définissait comme plafond national de référence pour les communes et EPCI de fiscalité propre en termes de capacité de désendettement à 12 ans. Il convient de rappeler que ce chiffre pour l'année 2024 doit être observé avec prudence en raison des fortes dépenses que le syndicat a dû supporter suite aux inondations de fin 2023 avec donc un impact fort et exceptionnel sur la CAF brute.

### 3.3. Evolution des annuités d'emprunt



## 4. PROJET DE BUDGET 2025 DU SM3A

Le budget 2025 peut s'envisager en se basant sur les hypothèses ci-dessous :

- Inscription au budget primitif des excédents de fonctionnement et d'investissement et de l'affectation des résultats
- Inscription des restes à réaliser en dépenses et en recettes
- Inscription de la participation des structures membres (17.50 €/hab. DGF à l'échelle du bassin versant)
- Inscription des dépenses obligatoires (remboursement de l'emprunt et des charges financières liées, dépenses de personnel, indemnités des élus, dépenses d'amortissement et de provisions notamment, frais de structure...)
- Inscription dépenses de fonctionnement ou d'investissement liées à l'exercice de la compétence GEMAPI
- Inscription des opérations en dépenses et en recettes prévus au sein des contrats en cours ou prochainement signés (PAPI 2, Contrat global avec l'Agence de l'eau, Contrat ENS, Contrat vert et bleu), des dépenses liées aux crues de novembre / décembre, du plan d'action opérationnel sur les zones humides
- Poursuite des opérations pour compte de tiers en cours
- Inscription du FCTVA attendu
- Inscription d'un emprunt pour financer les investissements
- Poursuite des compétences optionnelles selon les modalités des conventions

### 4.1. Les recettes fixes du syndicat, en fonctionnement pour le bloc commun de compétences

Au titre des **invariants**, figurent les **participations syndicales de ses membres**, établies sur la base de 17.50€/habitant DGF (population DGF actualisée annuellement comme défini en décembre 2021).

- Conformément à la délibération n° D2024-05-03 le syndicat appellera en 2025 une participation à hauteur de 6 735 088 €.

Il convient d'ajouter à ce montant la participation de la CCPR au titre de son exercice par le SAGE de la compétence GEMAPI sur la partie de son territoire située hors bassin versant de l'ARVE (même base de calcul 17 167 €), ainsi que la participation de la communauté de communes du Genevois concernant certaines dépenses globales du SAGE, du PAPI et du contrat global

#### 4.2. Les charges fixes du syndicat relevant du bloc commun de compétences



Les 3 postes de dépense principaux concernent :

- **Les frais d'ordre général** (maintenance informatique, carburant, locations mobilières et indemnités des élus...) estimées à 691 k€ qui se situe au même niveau que celui inscrit
- **Les frais de RH** pour le bloc commun de compétences : 2 253 k€ (voir détails partie 4 sur le personnel du syndicat).
- **La dette** : 1 202 k€ = 993 k€ + 209 k€ (capital + intérêts des emprunts + ceux de la ligne de trésorerie) Ces sommes sous issues des obligations des emprunts souscrits précédemment. Les crédits consacrés aux charges financières sont estimés avec prudence, considérant la présence d'une échéance d'emprunt à taux variable dans une période de taux d'intérêts élevés.

#### 4.3. Le résultat de la section de fonctionnement, le déficit reporté d'investissement et les restes à réaliser

Ainsi, au niveau du budget général, l'exécution 2024 permet de dégager un excédent de la section de financement (1 497 963,68 €) et un excédent de la section d'investissement (228 701,42€)

Au niveau du bloc commun de compétences, l'excédent de la section de fonctionnement s'élève à 1 572 904,15€ et celui de la section d'investissement 611 314,47 (2 438 689,70€)

Le solde des restes à réaliser est positif au niveau du budget général (420 5576,35€) et légèrement négatif au niveau du bloc commun de compétences (-28 013,54€).

Ainsi au budget 2025, l'intégralité de l'excédent de fonctionnement serait reportée à la section de fonctionnement sans avoir besoin d'être affecté en investissement considérant l'excédent de cette section et les montants des restes-à-réaliser

L'excédent d'investissement ainsi que les restes à réaliser seront bien sûr repris.

#### 4.4. Dépenses opérationnelles d'entretien ou d'investissement GEMAPI hors contractualisations

La mise en œuvre opérationnelle de la compétence GEMAPI nécessite des dépenses annuelles d'entretien toujours en phase de croissance compte tenu de la mise en œuvre progressive des plans de gestion boisements et matériaux solides, Les déclarations d'intérêts général couvrant la totalité du bassin versant de l'Arve depuis janvier 2023. A ces dépenses courantes s'ajoutent des enveloppes pour interventions post-crues le cas échéant. Des montants de plus en plus importants sont consacrés à l'entretien du patrimoine d'ouvrage (dépenses de fonctionnement), voire à des opérations de réhabilitation (dépenses d'investissement) lorsque l'état des ouvrages est fortement dégradé. La crue de fin 2023 a occasionné également des dommages importants. Les travaux urgents ont été réalisés sur l'exercice 2023 mais les plus importants restent à réaliser sur 2025 (digue de la Chatelaine et Marignier) : réparations des digues et du cheminement de l'Arve.

Au titre du budget 2025, des enveloppes financières sont notamment prévues :

- En fonctionnement pour :
  - ✓ La restauration de la ripisylve et la lutte contre les espèces végétales invasives
  - ✓ Le monitoring de la qualité des eaux
  - ✓ Des travaux d'entretien de zones humides
  - ✓ L'entretien des gabarits hydrauliques des lits et curage de bacs / plages de dépôt des ouvrages
  - ✓ Les travaux d'entretien du patrimoine d'ouvrages dont le chemin de l'Arve
  - ✓ L'entretien des accès aux ouvrages ou à la rivière, dont chemins de desserte
  - ✓ L'entretien des équipements d'hydrométrie

- ✓ La fin des interventions post crues novembre / décembre 2023

- En investissement pour :

- ✓ Procéder à des réparations d'ouvrages de protection de berge ou de seuils, distincts des systèmes d'endiguement
- ✓ Créer ou réparer des protections de berges
- ✓ Réaliser des études de danger sur les systèmes d'endiguement

Une partie de ses opérations sont financées dans le cadre de divers contrats, passés selon la thématique avec l'Etat (PAPI) l'Agence de l'eau (Contrat global) ou le Département (CTENS) ou par la Dotation du fonds de solidarité événements climatiques, pour les interventions post crues fin 2023.

#### 4.5. Pour la gestion du risque

A l'échelle du bassin, les dépenses prévisionnelles de fonctionnement sont consacrées :

- ✓ À la réalisation de visites techniques approfondies sur les systèmes d'endiguement
- ✓ Aux travaux d'entretien des systèmes d'endiguement et de réparation suite aux crues de novembre et décembre 2023
- ✓ À la réalisation de diagnostics de vulnérabilité.

Les principales dépenses d'investissement, entreprises dans le cadre du PAPI, sont consacrées à :

- ✓ Travaux de confortement des digues du Borne à Bonneville
- ✓ Poursuite des études pour le confortement des digues de l'Arve à Bonneville
- ✓ Réhabilitation des digues de Marignier suite aux crues
- ✓ Travaux sur l'Eau Noire dans sa traversée de Vallorcine
- ✓ Démarrage des travaux de protection du centre-ville de Magland
- ✓ Confortement de la protection de la STEP de Morillon suite à la crue de 2023
- ✓ Protection des campings contre les crues du torrent des Bossons à Chamonix
- ✓ Aménagement de torrent Chez Fournier à Saint Cergues

#### 4.6. Pour la gestion des milieux aquatiques (fonctionnalités des écosystèmes aquatiques, qualité de l'eau, quantité des ressources en eau)

La stratégie milieux du SM3A se décline au travers de différentes politiques publiques et procédures contractuelles en cours :

- Contrat Espace naturels Sensibles. Le CTENS Alluvial s'est terminé fin 2024. En 2025 un nouveau contrat appelé « Haute-savoie Nature » est en construction avec le département pour une signature en milieu d'année.
- Des Contrat ENS territoriaux démarrés plus tôt permettent également d'inscrire des actions sous maîtrise d'ouvrage du SM3A, notamment concernant les zones humides : Vallée de Chamonix Mont-Blanc, Annemasse Agglomération, Haut-Chablais.
- Un nouveau contrat avec l'agence de l'eau est également en construction : « Eau et Climat », qui regroupera à la fois des actions portant sur le Grand Cycle de l'eau (actions des Gemapiens SM3A et CCG), et des actions du petit cycle de l'eau.

Les principales dépenses prévisionnelles de fonctionnement seront consacrées à :

- ✓ Inventaires des Zones humides, et études de leur fonctionnement hydrologique
- ✓ Le suivi de la qualité des eaux du bassin versant (initiée en 2023)
- ✓ Mise en œuvre du plan de gestion des espèces exotiques envahissantes
- ✓ Suivi d'indicateurs d'évolution des milieux aquatiques et des espèces inféodées

Les principales dépenses d'investissement en 2025 seront les suivantes :

- ✓ Redonner de l'espace à l'Arve sur l'espace Borne-Pont de Bellecombe par retrait de la décharge N°RD14, et restauration du secteur des sablons
- ✓ Restauration de la confluence Arve - Foron du Chablais - Genevois
- ✓ Création d'un aquarium au sein du jardin de découverte des milieux aquatiques

- ✓ Restauration du Marais des Tattes
- ✓ Reprise de deux seuils sur le Foron de la roche
- ✓ Renaturation des lagunes de Bogève et reméandrage du Foron,
- ✓ Définition de plans de gestion des zones humides selon le plan d'action opérationnel délibéré en 2023

#### 4.7. Au titre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux - SAGE

Le budget intègrera :

- La poursuite des études quantitatives (dites « volumes prélevables ») de la Menoge, du Foron de la Roche et du Foron du Chablais Genevois,
- La maintenance et le suivi du réseau de mesure des débits des cours d'eau (notamment avec objectif de suivi des étiages).

#### 4.8. Les subventions pour le bloc commun de compétences

Le budget du SM3A traduit une nouvelle fois un subventionnement important :

- 430 k€ au titre des subventions liées aux postes
- 473 k€ au titre des subventions liées aux dépenses techniques de fonctionnement
- 12 929 k€ au titre des dépenses d'investissement

#### 4.9. FCTVA

Considérant les dépenses réalisées en 2023, le SM3A peut escompter percevoir 226k€ en fonctionnement et 555k€ en investissement.

#### 4.10. Inscription d'un emprunt d'équilibre

Pour financer les investissements escomptés et équilibrer le budget un emprunt d'équilibre serait inscrit à hauteur de 5 928k€. Il est précisé que cet emprunt ne sera souscrit que sur un montant jugé nécessaire en fonction de l'exécution des dépenses.

#### 4.11. Les opérations conduites dans le cadre des compétences optionnelles

##### Fonds Air Bois

L'approbation au premier semestre 2019 d'un nouveau Plan de Prévention de l'Atmosphère de l'Arve révisé a permis la poursuite du dispositif d'aide aux particuliers animé par le SM3A : le Fond Air Bois. Initialement le dispositif devait s'achever au 31 décembre 2022 ; le bureau du PPA2 a décidé de prolonger le dispositif en 2023 et 2024, puis 2025 afin d'atteindre l'objectif de la fiche action du PPA2 et remplacer 3 500 anciens appareils de chauffage de bois

Ainsi, le budget 2025 intégrera les frais annuels d'animation (poste pilotage/animation communication 70 k€) ainsi que les dépenses liées au versement des primes aux bénéficiaires.

Le dispositif fond air bois est financé par l'ADEME, par le Département, la Région, et les intercommunalités du territoire et la commune de Châtillon sur Cluses.

##### Prime chauffage bois CCAS

Le SM3A assure également l'animation du dispositif similaire existant sur la CCAS, à hauteur d'un 0.4 ETP, remboursé intégralement (25 k€) correspondant aux dépenses de personnel, frais annexes et communication. Ce dispositif s'arrêtera au 31 mars 2025.

## PPA2

Le SM3A assure enfin l'animation du PPA 2 depuis 2020.

Le bureau du PPA du 25 mai 2023 a souhaité que la SM3A poursuive cette mission pour 2024 et 2025 et porte en 2024 - 2025 une stratégie de communication renouvelée.

Ainsi, le budget 2024 prévoira les crédits relatifs au poste de chargée de mission et charges annexes (68k€) et les dépenses de communication financées par les communautés de communes, la mairie de Chatillon, le Département, et l'ADEME

### 4.12. Projection du budget 2025 du bloc commun de compétences

Au terme de la première réflexion technique (dans l'attente de la définition budgétaire plus précise de certaines opérations), le projet de budget pour le bloc commun (**hors actions conventionnées : fonds air bois, prime chauffage bois CCAS, Arve pure, PPA2 qui sont autonomes financièrement et contractuellement**) peut être résumé dans une première esquisse budgétaire :

DEPENSES FONCTIONNEMENT (en k€)				
	CA 2023	BP 2024	CA2024	BP 2025
<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (TOTAL)</b>	<b>4 931</b>	<b>7 534</b>	<b>6 802</b>	<b>6 688</b>
<b>DEEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT hors projets techniques</b>	<b>2 534</b>	<b>2 919</b>	<b>2 879</b>	<b>3 153</b>
Dépenses de fonctionnement à caractère général (carburant, maintenance informatique, affranchissement, indemnités é lus...)	513	691	664	691
Dépenses RH	1 876	2 078	2 026	2 253
Charges financières (intérêts emprunts)	145	150	189	209
<b>DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT projets techniques</b>	<b>2 397</b>	<b>4 615</b>	<b>3 923</b>	<b>3 535</b>
Entretien des cours d'eau et travaux de fonctionnement liés	1 869	3 101	3 067	2 136
Etudes de fonctionnement	295	1 298	647	1 014
Autres dépenses liées aux projets techniques (honoraires, publication, subventions...)	233	216	209	385
<b>VIREMENT A LA SECTION D'INVEST (amortissements)</b>	<b>892</b>	<b>1 255</b>	<b>1 047</b>	<b>1 250</b>
<b>VIREMENT A LA SECTION D'INVEST (hors amortissements)</b>		<b>916</b>		<b>2 172</b>
<b>DEPENSES FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>		<b>14 320</b>		<b>10 110</b>

DEPENSES INVESTISSEMENT (en K€)				
	CA 2023	BP 2024	CA2024	BP 2025
<b>DEFICIT INVESTISSEMENT REPORTE (D001)</b>		<b>344</b>		<b>0</b>
<b>DEPENSES REELLES D INVESTISSEMENT A CARACTERE GENERAL</b>	<b>981</b>	<b>1 018</b>	<b>1 048</b>	<b>1 076</b>
Remboursement capital emprunt	959	945	943	993
Im mobilisations corporelles (hors foncier et techniques)	18	56	62	78
Im mobilisations incorporelles (hors frais études)	4	17	43	5
<b>DEEPENSES INVESTISSEMENT projets techniques : travaux, études et frais annexes (foncier, frais d'insertion...)</b>	<b>4 663</b>	<b>10 567</b>	<b>4 239</b>	<b>19 363</b>
Frais d'études	586	1 401	752	769
Travaux d'investissement	3 509	7 937	2 812	17 195
Foncier	102	1 028	647	1 083
Appareil techniques	11	181	21	256
Subventions	455	10	0	0
Autres		10	7	60
<b>DEPENSES OPERATION POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>310</b>	<b>3 018</b>	<b>817</b>	<b>3 567</b>
<b>Opérations ordre entre sections</b>	<b>290</b>	<b>500</b>	<b>292</b>	<b>500</b>
<b>Operations ordre à l'intérieur de la section</b>	<b>26</b>	<b>1 208</b>	<b>35</b>	<b>1 000</b>
<b>Restes à réaliser dépenses</b>		<b>3 349</b>		<b>5 098</b>
<b>DEPENSES INVESTISSEMENT (en incluant le déficit d'investissement reporté D001)</b>		<b>20 004</b>		<b>30 604</b>

RECETTES FONCTIONNEMENT (en k€)				
	CA 2023	BP 2024	CA2024	BP 2025
<b>Excédent fonctionnement reporté (R002) SM3A</b>		<b>1 078</b>		<b>1 572</b>
<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (TOTAL)</b>	<b>7 510</b>	<b>8 127</b>	<b>7 992</b>	<b>8 038</b>
<b>RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT hors projets techniques</b>	<b>7 262</b>	<b>7 402</b>	<b>7 559</b>	<b>7 565</b>
Participations membres GEMAPI	6 637	6 700	6 700	6 764
Subventions liées aux postes	463	544	556	430
Autres recettes	162	158	303	371
<b>RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT projets techniques : subventions et rachat matériaux</b>	<b>248</b>	<b>725</b>	<b>433</b>	<b>473</b>
<b>Opérations ordre entre sections</b>	<b>290</b>	<b>500</b>	<b>292</b>	<b>500</b>
<b>RECETTES FONCTIONNEMENT CUMULEES (en incluant l'excédent de fonctionnement reporté)</b>		<b>9 705</b>		<b>10 110</b>

RECETTES INVESTISSEMENT (en K€)				
	CA 2023	BP 2024	CA2024	BP 2025
<b>EXCEDENT INVESTISSEMENT REPORTE</b>		<b>0</b>		<b>611</b>
<b>AFFECTATION RESULTAT ANTERIEUR FONCTIONNEMENT (1068)</b>	<b>3 376</b>	<b>1 200</b>	<b>1 200</b>	<b>0</b>
<b>RECETTES INVESTISSEMENT HORS PROJETS TECHNIQUES</b>	<b>1 297</b>	<b>3 314</b>	<b>1 149</b>	<b>6 483</b>
FCTVA	1 297	1 070	1 149	555
EMPRUNT	0	2 244	0	5 928
<b>RECETTES INVESTISSEMENT projets techniques : travaux, études et frais annexes (foncier, frais d'insertion...)</b>	<b>2 446</b>	<b>6 265</b>	<b>1 446</b>	<b>12 942</b>
Subventions investissement	2 443	6 265	1 445	12 929
Autres	3		1	13
<b>RECETTES OPERATION POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>1 968</b>	<b>3 323</b>	<b>2 510</b>	<b>1 076</b>
<b>VIREMENT A LA SECTION D'INVEST (amortissements)</b>	<b>892</b>	<b>1 255</b>	<b>1 047</b>	<b>1 250</b>
<b>VIREMENT A LA SECTION D'INVEST (hors amortissements)</b>		<b>916</b>		<b>2 172</b>
<b>Operations ordre à l'intérieur de la section</b>	<b>26</b>	<b>1 208</b>	<b>35</b>	<b>1 000</b>
<b>Restes à réaliser recettes</b>		<b>2 523</b>		<b>5 070</b>
<b>RECETTES INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		<b>20 004</b>		<b>30 604</b>

### 4.13. Evolution pluriannuelle 2025/2026/2027

- ✓ En termes de projection pluriannuelle (pour le bloc commun de compétences, les compétences optionnelles ayant leur propre autonomie financière), il est envisagé :
- ✓ Pour les dépenses de fonctionnement : les dépenses d'entretien des cours d'eau ont augmenté ces dernières années, l'ensemble du bassin versant étant désormais couvert par une DIG, et le plan d'action relatif aux zones humides étant désormais opérationnel. Par la suite, en 2025, 2026, ces dépenses devraient retrouver un niveau proche de celui constaté en 2023 (hors évènements particuliers), l'année 2024 étant singulière suite aux crues de fin 2023.  
 Parmi les sources d'augmentation possibles, on trouve les dépenses liées au patrimoine d'ouvrage. Concernant les dépenses de personnel, à partir de 2025/2026, les dernières décisions de création de poste devraient se faire pleinement sentir, tous les postes devant être occupés sur toute l'année à partir de 2026.
- ✓ Pour les recettes de fonctionnement : La principale recette du syndicat est issue des contributions de ses membres. Le montant de 17.50 € par habitant population DGF étant fixe pour la durée du mandat, la seule hausse sera liée à l'augmentation annuelle de la population pour 2025 et 2026. Le montant des participations pour 2027 dépendra de l'engagement politique suite au renouvellement politique de 2026. Les subventions de fonctionnement ont diminué ces dernières années suite aux décisions des principaux partenaires financiers du syndicat ; pour les années suivantes, considérant les derniers engagements (notamment pour les postes), le montant devrait resté proche de celui inscrit au budget 2025.
- ✓ Pour les dépenses et recettes d'investissement : les principales dépenses et recettes d'investissement sont celles prévues au sein des différents contrats. Une projection pluriannuelle est prévue et annexée au présent rapport d'orientations budgétaires. Elle comprend notamment une opération atypique et probablement unique pour le SM3A, par son volume financier, qui nécessitera un emprunt sur une période plus longue (confortement des systèmes d'endiguement de Bonneville sur l'Arve et le Borne).

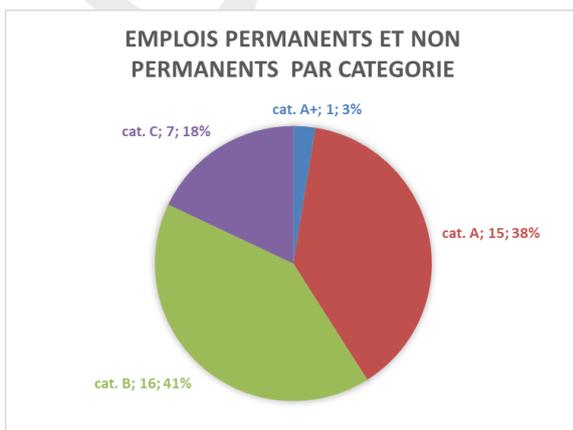
## 5. STRUCTURE ET EVOLUTION DES EFFECTIFS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

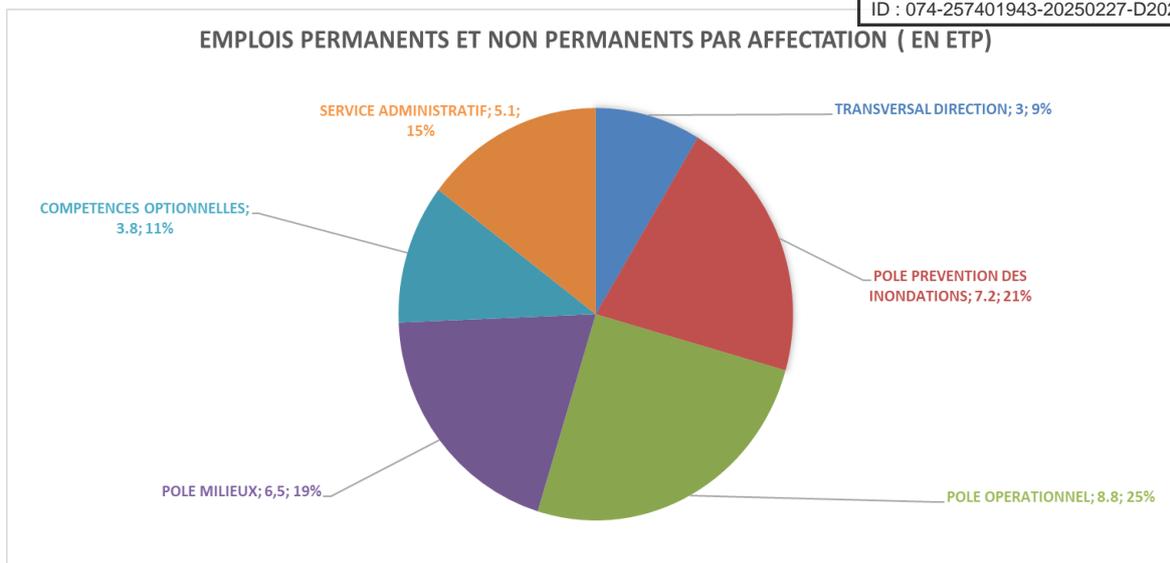
### 5.1. Situation au 31/12/2024

Pour assurer les missions du bloc commun de compétences et des compétences optionnelles, le SM3A employait au 31/12/2024, 39 agents (35.70 ETP) :

- ✓ 34 agents pour assurer le bloc commun de compétences
- ✓ 5 agents pour les compétences optionnelles

Le SM3A comptait aussi dans ses effectifs une apprentie.





## 5.2. Perspective 2025

**Concernant les hausses de cotisations**, le taux de cotisation patronale pour la retraite des fonctionnaires (CNRACL) augmente de 31.65% à 34.65% ce qui représente un coût d'environ 21 000€ sur un an pour le SM3A. Le décret 2025-86 prévoit également une hausse de 3 points chaque année entre 2026 et 2028 (2026 : 37.65% ; 2027 : 40.65% ; 2028 : 43.65%). Ainsi, la seule variation du taux de cotisation CNRCAL entre 2024 et 2028 engendrera chaque année une dépense supplémentaire.

La progression naturelle des carrières des agents, « le Glissement Vieillesse technicité (GVT) » est un phénomène qui contribue habituellement à l'évolution de la hausse de la masse salariale du fait des avancements d'échelons et de grades, ou de la promotion interne. Cette augmentation naturelle des rémunérations liées à l'ancienneté ou à l'augmentation de la technicité des agents publics découle du statut et permet ainsi une progression de la carrière des agents. Pour l'année 2054 (hors avancements de grade et promotions internes éventuelles décidés en cours d'année), l'impact financier est estimé à un peu moins de 40k€.

Le changement de temps de travail d'agents occupant à temps partiel des emplois à temps complet induit un surplus financier de 30k€ pour le budget 2025

Des heures supplémentaires sont attribuées aux agents notamment en raison de forts épisodes pluvieux et de crues (astreintes essentiellement). Le régime de l'astreinte d'urgence et de direction a été délibéré en 2019,

Aucune prime de treizième mois n'est versée au sein du Syndicat (aucune délibération en ce sens n'ayant été prise avant le 27 janvier 1984)

Le RIFSEEP est mis en œuvre pour tous les agents du syndicat, le CIA a été délivré pour la première fois en 2022 et est reconduit annuellement en fonction du bilan de l'année n-1.

Les agents bénéficient d'une adhésion au CNAS (Centre national d'action sociale) et de titres restaurant qui ont une valeur faciale de 7 € pris en charge à 50% par le SM3A

**Concernant les recrutements de personnel**, l'année 2025 verra se concrétiser les recrutements de deux agents suite aux mutations internes de deux agents au sein du bureau d'études interne au 1er octobre 2024 :

- Un technicien de rivières à compter de mai 2025.
- Un agent au sein du pôle prévention des inondations à compter de septembre 2025.

Suite à la fin du dispositif ARVE PURE, pour 2024 la chargée de mission sera désormais affectée totalement au budget du bloc commun de compétences.

Ces différents points engendrent un coût d'environ 75k€.

## Annexe 1 : PPI Plan pluriannuel d'investissement par déclinaison des contrats de financement

PPI_ON Oui		9 369 662	3 305 859	4 126 515	25 335 891	11 748 774	31 627 122	14 327 738	19 985 653	9 150 917
		2022	2023	2024	2025	2025	2026	2026	2027	2027
AXE_PP	INTITULE_PP	LIQUIDE	LIQUIDE	LIQUIDE	PREVI	RECETTE	PREVI	RECETTE	PREVI	RECETTE
1. Protection contre les crues	Aménagement de la Bialle et de ses affluents	88 337	416 153	69 996	576 035	305 570	2 040 000	1 190 000	12 000	4 000
	Aménagement de l'Eau Noire	65 849	3 427	25 983	1 072 000	565 667				
	Aménagement du Foron du Chablais Genevois	499 115	71 849	231 508	3 940 003	1 641 668	200 000	83 333	30 000	12 500
	Aménagement du torrent de Blaitière	28 501	20 700	10 547	207 670	86 529	1 800 000	750 000		
	Aménagement du torrent des Bossons		77 203	31 847	466 310	272 014	450 000	262 500		
	Aménagement du torrent des Favrans		1 440	39 945			1 000 000			
	Appareillage du bassin versant pour l'acquisition de données hydro et pluviométriques	14 222	79 640	65 980	119 992	49 997	37 000	15 417	37 000	15 417
	Confortement des SE de Bonneville	419 246	399 361	314 194	6 661 205	3 440 443	8 221 166	4 589 538	7 410 652	4 124 751
	Confortement des SE du centre de Sixt	49 901	34 667	2 893	70 160	23 387	500 000		500 000	
	Confortement des SE du Giffre et du Clévieux	2 413 947	146 912	445 177	11 700	7 800	180 000	60 000		
	Confortement du niveau de protection sur Arve RG à Etrembières				153 021	40 000	12 000	4 000		
	Confortement du SE de la Chatelaine et renaturation de l'Arve en aval	2 889 908	75 244	23 730	177 129	145 685				
	Création de plages de dépôt	21 060	31 708	4 950	109 900	41 667	1 192 000	455 000	250 000	83 333
	Développement d'un système local d'alerte de crues	13 493	40 140	36 930	131 584	54 827	17 000	7 083	17 000	7 083
	Etudes de danger des systèmes d'endiguement	80 194	9 559	12 793	209 385		80 000		50 000	
	Protection de Chamonix amont	52 481	45 456	10 716	420 401	140 134			800 000	266 667
	Protection de Magland	214 308	115 471	170 061	1 266 530	422 177	7 150 000	2 383 333	5 200 000	1 733 333
	Protection et restauration de la plaine des Thézières	44 520	396	27 620	69 932	46 621	7 000	4 667	2 050 000	1 366 667
	Recalibrage de l'Ugine aval	1 020	8 708	533 952	34 613	14 422	122 000	50 833		
	Reconstruction de la protection de la STEP de Morillon				558 000	139 500				
Renaturation et homogénéisation du niveau de protection de l'Englennaz	41 884	16 391	23 281	38 402	19 201			700 000	350 000	
Aménagement du torrent Chez Fournier	13 001	12 082	13 001	390 532	247 337					
2. Gestion des espèces et des milieux	Aménagement de la lagune de Bogève			32 907	433 360	216 680				
	Espèces emblématiques	3 995	46 165	-4 295	26 751	13 376	20 000			
	Préserver et améliorer les continuités éco du Foron de la Roche	19 922	234 547	42 934	299 295					
	Renaturation du marais d'Entreverges	7 110	60 737	21 401	26 705	17 803				
	Restauration de la continuité écologique sur 2 seuils au Gd Bo				40 000				344 000	
	Restauration de la continuité piscicole du Foron du Reposoir	52 241	25 343	13 628	410 644	273 763				
	Restauration de la végétation	229 406	442 129	171 757	417 562	182 500	245 000	97 500	195 001	97 500
	Restauration des étangs d'Etrembières	9 568	23 579	445			948 155		600 000	
Restauration hydraulique du marais des Tattes et du Thy	32 584	28 483	33 793	130 440	86 960					
Travaux de restauration et d'entretien sur des petites ZH	202 301	130 063	126 661	440 253	75 008	335 001	5 000	100 000	5 000	
3. Restauration de la morphologie des cours d'eau	Redonner de l'espace à l'Arve sur l'EBPB	1 281 157	310 285	534 782	4 133 293	2 034 198	2 000 000	1 333 333	700 000	466 667
	Redonner de l'espace latéral à l'Arve - Arve médiane	4 829	26 408	15 870	12 420	7 866	100 000	63 333	660 000	418 000
	Renaturation du Nant de Marnaz et du Foron du Reposoir	17 753	6 679	37 297	54 070	36 047	780 000	520 000		
	Restauration de la Gélina		10 710	1 020	40 000		600 000			
	Restauration de la Menoge entre Fillinges et Bonne	73 641	105 617	192 256	234 160	156 107	1 426 800	951 200		
	Restauration morphologique de ruisseaux des Lanches et des Planchettes		6 766	14 502			474 000	395 000		
Restaurer et valoriser le lit et les berges du torrent de l'Arpettaz	7 412	26 053	5 203	920 534	613 689	1 360 000	906 667			
4. Sensibilisation du public aux	Aménagement paysager du site du SM3A	9 459	196 572	791 250	536 701		30 000		30 000	
	Projet pédagogique du moulin de Bajolet	467 297	19 216		495 200	330 133	300 000	200 000	300 000	200 000